

Strasbourg, le

17 février 2015

Rectorat

Pôle ressources humaines

**Direction des personnels
d'administration et
d'encadrement**

Bureau des personnels
d'administration, de laboratoire, de
service, de santé, des services
sociaux et des ITRF

Affaire suivie par :

Personnels adm catégorie C :

F. Diemer : 03.88.23.36.87
S. Tortora : 03.88.23.39.75
A. Wernert : 03.88.23.39.11

Personnels ATRF :

M. Boutet : 03 88 23 39 21
S. Meyer : 03 88 23 35 15

Personnels de santé :

M. Douvier : 03.88.23.39.58
Télécopie : 03 88 23 38 76

Courriel :

ce.drh@ac-strasbourg.fr

Référence :

DPAE2/AB/Mouvement
interacadémique 2015 EPLE

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le Recteur

à

Madame l'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin

Madame l'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Monsieur le délégué régional de l'ONISEP

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements du second degré

Messieurs les directeurs

- . EREA
- . ERPD

Mesdames et Messieurs les directeurs des
centres d'information et d'orientation

Mesdames et Messieurs les chefs de service
du rectorat

Objet : mouvement interacadémique 2015.

**Référence : note de service ministérielle n° 2014-141 du 23 octobre 2014 / BOEN spécial
n° 6 du 27 novembre 2014.**

Personnels concernés :

- adjoints administratifs de l'éducation nationale
- adjoints techniques de recherche et de formation
- assistant(e)s de service social
- infirmier(e)s de l'éducation nationale

Les opérations relatives à la mobilité des personnels cités ci-dessus qui souhaitent s'inscrire dans le cadre du mouvement inter-académique vont commencer dès le 05 janvier 2015.

Je vous prie de bien vouloir porter à leur connaissance les modalités pratiques leur permettant de participer à ces opérations.

A. Pré-demande de mutation.

Les agents désireux de quitter l'académie par voie de mutation devront se **pré-inscrire** par le biais de l'application AMIA dont l'adresse est :

<https://amia.orion.education.fr/amia>

entre le 05 janvier et 05 février 2015 (date de fermeture nationale)

Cette préinscription leur permet de sélectionner les académies sollicitées. Le nombre de vœux est limité à trois académies.

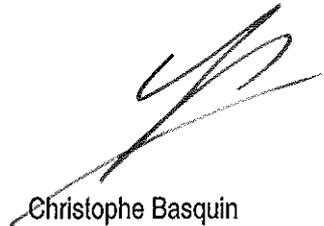
B. Saisie des vœux.

Les agents dont la pré-inscription aura été enregistrée dans la (les) académie(s) où ils souhaitent être mutés devront se reconnecter sur l'application AMIA afin de participer aux opérations du mouvement intra-académique de chaque académie sollicitée.

Ils devront être particulièrement attentifs aux dates d'ouverture et de fermeture de l'application qui sont propres à chaque académie. Aussi je les invite à se reconnecter mi-mars, pour prendre connaissance des dates officielles de saisie des vœux.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le recteur et par délégation
Pour le secrétaire général et par délégation
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines



Christophe Basquin